

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2561

22 septembre 2014

### SOMMAIRE

Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF .....	122893	Kg S.A. ....	122885
Antlia S.A. ....	122888	KH II Estates 201 S.à r.l. ....	122889
Azur Home Project Management .....	122894	Kirchberg Securities Finance Fund, SI-CAV-SIF .....	122885
David S.A. ....	122919	La Boqueria S.à r.l. ....	122919
Digital Services Holding XXII (GP) S.à r.l. ....	122908	La Foncière du Capitole S.A. ....	122886
EAVF BEN Schoenebeck Sàrl .....	122890	Lar Investissements S.A. ....	122884
EAVF BEN Uelzen Sàrl .....	122892	Les Allées Vertes Holding S.A. ....	122924
Elvith Investment Group .....	122896	Les Epis S.A. ....	122885
European University Foundation - Campus Europae .....	122897	LGR Grundinvest S.à r.l. ....	122885
FBL S.A. ....	122902	LPFE Soparfi A S.à r.l. ....	122890
Forest Value Investment Management S.A. ....	122890	LPFE Soparfi B S.à r.l. ....	122896
Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l. ....	122882	Luxaviation Holding Company .....	122883
Gottex Real Asset Fund 1 (Solar SG) S.à r.l. ....	122882	Marouba S.A. ....	122902
Green Bear S.A. ....	122884	Melody S.A. ....	122892
Hansainvest Lux S.A. ....	122890	METAL YAPI Luxembourg .....	122919
HIMATOMI Spf S.A. ....	122889	Middle East Internet Holding S.à r.l. ....	122886
Hofaro S.A. ....	122892	Milex International S.A. ....	122887
Holding Klege S.à r.l. ....	122888	Mondi German Investments .....	122893
Iberian Capital III SICAR .....	122882	Mondi Packaging .....	122891
Index S.A. ....	122882	Moneda (GP) S.à r.l. ....	122891
International Film Service, société civile .....	122923	Monte Cristo SICAV-FIS .....	122893
Iona Intermediate Holdings S.à r.l. ....	122882	Motorway-Luxembourg S.A. ....	122888
Iona Maroc S.à r.l. ....	122883	MSEOF Garda S.à r.l. ....	122887
Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S. ....	122883	NCP S.à r.l. ....	122887
JMH-SCAP Sàrl .....	122884	Pref Management Company S.A. ....	122891
JR Europe Consulting Sàrl .....	122884	Sea-Invest Afrique S.A. ....	122889
Juler Holding S.à r.l. ....	122884	Sicav Euro Continents .....	122886
Kappeln Management Company S.à r.l. ....	122883	Silver Corporate Capital .....	122887
Keke Management S.à r.l. ....	122886	"Société d'Alcoologie et d'Addictologie du Grand-Duché de Luxembourg" .....	122926
		Ternium S.A. ....	122928
		Topafives 1 S.à r.l. ....	122897
		Tower 4 S.à r.l. ....	122926
		Tower 6 S.à r.l. ....	122926

**Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 141.986.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103204/9.

(140122304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Gottex Real Asset Fund 1 (Solar SG) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 141.985.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103205/9.

(140121690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Index S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 43.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014103255/11.

(140121611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Iona Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 156.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014103247/12.

(140121571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Iberian Capital III SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 140.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Employé

Référence de publication: 2014103238/13.

(140121933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Iona Maroc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 167.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.  
Maître Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2014103248/12.

(140121573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 111.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2014.  
Jean-Jacques Josset  
Manager

Référence de publication: 2014103262/12.

(140122394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 147.397.

**EXTRAIT**

Il convient de noter que l'adresse professionnelle des administrateurs suivants de la Société est au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg:

- Mr Knut Reinertz
- Mr Patrick Hansen
- Mr Philippe Kauffman

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103297/15.

(140122265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Kappeln Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 157.397.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 juin 2014*

**Résolution:**

L'Associé unique décide de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT au poste de Réviseurs d'Entreprises Agréé pour une durée arrivant à échéance à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuel au 31.12.2014.

Pour extrait  
FIDUPAR  
Signatures

Référence de publication: 2014103273/15.

(140122117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Green Bear S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103207/9.

(140122632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**JMH-SCAP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 162.593.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103271/10.

(140121670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**JR Europe Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.968.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103272/10.

(140121755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Juler Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.596.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Juillet 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014103269/12.

(140121894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Lar Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 65.083.

## EXTRAIT

En date du 3 juin 2013, le Conseil d'administration a coopté à la fonction d'administrateur Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg, et domiciliée professionnellement au 26/28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014103300/13.

(140122222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Kirchberg Securities Finance Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 154.276.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014103281/11.

(140121518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Kg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 63.179.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 avril 2014*

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Kg S.A.

Référence de publication: 2014103279/13.

(140122057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 119.095.

*Extrait de la résolution du gérant unique à Luxembourg le 02 juin 2014*

Transfert du siège social de la société du 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2014.

*Pour LGR GRUNDINVEST S.à r.l.*

*Le gérant*

Référence de publication: 2014103313/14.

(140121528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Les Epis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 26.259.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie le 04 juillet 2014 à 10:00 heures*

Lors de l'assemblée générale tenue au siège social de la société le 04 juillet 2014, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

L'assemblée accepte la démission de Mme Josiane KEISER du poste d'administrateur, à compter de cette date et nomme en remplacement Mme Mariette URY demeurant à L-6166 Ernster, 80 rue de Grünwald pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

LES EPIS SA

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014103307/16.

(140122120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**La Foncière du Capitole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 65.678.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103298/9.

(140121862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Keke Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 38, rue Charles Arendt.  
R.C.S. Luxembourg B 140.249.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103278/10.

(140122382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.  
R.C.S. Luxembourg B 49.850.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de Sicav Euro Continents du 08 avril 2014*

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateurs:

Madame: Elisabeth LACOUTURE

Messieurs: Vincent DE PRAET

René GICQUEL

Michel PARIZEL

Jean-Jacques PIRE

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur:

DELOITTE Audit s.à r.l.

*L'Assemblée Générale*

Référence de publication: 2014106122/17.

(140126347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

**Middle East Internet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.088,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 183.137.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Juli 2014.

Middle East Internet Holding S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014103334/18.

(140122000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Milex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 179.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103361/9.

(140121698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2014103370/10.

(140122663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**NCP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.023.

- L'adresse de Bluebell Ventures Limited, actionnaire de la Société est désormais 36 Hope Street, Douglas, IM1 1A Isle of Man.

- L'adresse de Diciotto Ventures Limited, actionnaire de la Société est désormais 36 Hope Street, Douglas, IM1 1A Isle of Man.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103392/13.

(140121967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Silver Corporate Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 178.888.

## EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession du 9 mai 2014 entre:

Monsieur Philippe LAPILLE domicilié au 5-7, rue Georges Berger, F-75017 Paris, propriétaire de 3.100 parts sociales,

La société FILIADE S.à r.l, ayant son siège social au 2, rue de la Caille, F-92310 Sèvres, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro 479 093 270,

- Que Monsieur Philippe LAPILLE prénommé, cède par la présente 3.100 parts sociales qu'il détient dans la société SILVER CORPORATE CAPITAL au profit de la société FILIADE, prénommée.

Suite à cette cession, les parts sociales de la société SILVER CORPORATE CAPITAL sont détenues par:

- Daniel PREAULT: 3.100 parts sociales

- VOD-K S.A.: 3.100 parts sociales

- Aurélien ZACHAYUS: 3.100 parts sociales

- FILIADE S.à r.l.: 3.100 parts sociales

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2014.

SILVER CORPORATE CAPITAL

Dominique BOUREL

Référence de publication: 2014106125/22.

(140126385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

**Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 30.047.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014*

**1. Le mandat des administrateurs**

L'Assemblée décide de renouveler pour trois ans le mandat d'administrateur de:

Monsieur Paul MANNES, demeurant Rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Le mandat prend cours après l'Assemblée générale ordinaire de 2014 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

**2. Le mandat du réviseur d'entreprise**

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young pour un an.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014103367/17.

(140122201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Antlia S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 96.949.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre ANTLIA S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96949 et l'agent domiciliataire FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B117940, a été résiliée avec effet au 21 juillet 2014.

La Société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l a également dénoncé le domicile établi en ses locaux au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2014107336/18.

(140128715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Holding Klege S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.508.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 juin 2014 à 15.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale des Associés décide à l'unanimité de renouveler le mandat de MAZARS Luxembourg au poste de Réviseurs pour une période arrivant à échéance l'Assemblée Générale des Associés approuvant les comptes au 31.12.2014.

- L'Assemblée Générale des Associés décide de renouveler les mandats de tous les gérants pour une durée de six ans.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Laurent MOREL, avec adresse 21 avenue Kléber F-75116 Paris au poste de Délégué à la gestion journalière pour une durée de douze mois en remplacement de Monsieur Terrenoire à savoir jusqu'au 30 juin 2015.

Extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2014109498/19.

(140130400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**HIMATOMI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 36.880.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 06.05.2014 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, SWENDEN Hilde, Zwinlaan 17, B-8300 KNOCKE-HEIST, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014109495/17.

(140131267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Sea-Invest Afrique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 133.563.

*Extrait du Conseil d'administration du 26 novembre 2013*

Le mandat de Président de Monsieur Jean BENAÏM a expiré. Constatant que Monsieur Jean BENAÏM ne souhaite pas renouveler son mandat de Président, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Gérard LONGUET, demeurant au 56 rue du Chateaudun, F-75009 Paris, en qualité de Président pour une durée de 1 an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration décide de déléguer la gestion quotidienne de SEA-INVEST AFRIQUE S.A. à Monsieur Olivier MARCERON, demeurant au 87, boulevard Suchet, F-75016 Paris, qui interviendra en qualité d'Administrateur-délégué pour une durée de 1 an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014109965/18.

(140130879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**KH II Estates 201 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 157.370.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 08 Juillet 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Madame Habiba Boughaba de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 28 avril 2014;
- la démission de Monsieur Renaud Labye de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 28 février 2014;
- la nomination de Mme Miranda Lansdowne, née le 02/10/1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 08 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juillet 2014.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014109597/19.

(140130846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

**Hansinvest Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103226/9.

(140122228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103315/10.

(140121664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**EAVF BEN Schoenebeck Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EAVF BEN SCHOENEBECK S.à r.l.*

*SGG S.A.*

*Signatures*

*Mandataire*

Référence de publication: 2014103079/13.

(140122362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Forest Value Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.382.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 2 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Forseven S.A., avec siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg représentée par Richard Boomer avec adresse au 31, avenue Coghén, 1180 Bruxelles, Belgique

- KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A., avec siège social au 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg représentée par Jacques Peters avec adresse au 43, boulevard Royal, L - 2955 Luxembourg

- IZA Lux S.A., avec siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg représentée par Paul Delesenne avec adresse au 84, Avenue du Pérou, 1000 Bruxelles, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

2. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE AUDIT, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103994/22.

(140124567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Pref Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

Par lettre en date du 2 juillet 2014, Monsieur Alfonso CUESTA CASTRO a informé la Société qu'il démissionnait de ses fonctions d'Administrateur de catégorie A du conseil d'administration de la Société avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2014.

Pour PREF Management Company S.A.

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014104362/15.

(140124975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Moneda (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.740.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Juli 2014.

Moneda (GP) S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014103339/18.

(140122003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 408.256.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.760.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Franck Doineau, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Antony Richard Attwood, avec adresse au 96, rue Principale, L-6990 Rameldange

- Yannick Poos, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014103338/21.

(140122290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**EAVF BEN Uelzen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EAVF BEN UELZE S.à r.l.*  
SGG S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2014103080/13.

(140122360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Melody S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 181.788.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 26 juin 2014*

Les administrateurs ont pris note de la démission de Magali Fetique de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 26 mars 2014.

Les administrateurs ont décidé de coopter en remplacement de Magali Fetique:

- Monsieur Massimo Raschella, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2014, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
MELODY S.A.

Référence de publication: 2014103332/18.

(140122158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Hofaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 69.922.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 18 juin 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 juin 2014*

1. La cooptation faite en date du 26 août 2013 de Mme Ingrid CERNICCHI comme administrateur de catégorie B n'est pas ratifiée.

1. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Monique JUNCKER, administrateur de catégorie A, et de M. Hans DE GRAAF, administrateur de catégorie B et président du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes  
*Pour HOFARO S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014104957/23.

(140125440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Mondi German Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 99.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014103337/10.

(140121838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 147.972.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2014*

En date du 2 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler le mandat de CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et Révision Comptable en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALPHA STRATEGY PREMIUM

BNP Paribas Securities Services

Référence de publication: 2014104630/16.

(140125249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Monte Cristo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 154.532.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 11 juillet 2014:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Mr. Stéphane CATHELIN, Président et Administrateur
- Mr. Jean-Pierre DELVIGNE, Administrateur
- Mr. Jean-Marc AZOULAY, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président*

- Mr. Stéphane CATHELIN, Monte Cristo Family Office, 14 rue du Rhône, CH-1204 Genève.

*Administrateurs*

- Mr. Stéphane CATHELIN, Monte Cristo Family Office, 14 rue du Rhône, CH-1204 Genève.
- Mr. Jean-Pierre DELVIGNE, Franklin, 26 Avenue Klüber, F- 75116 Paris.
- Mr. Jean-Marc AZOULAY, Bain & Company Russia, 30, Trubnikovskiy PER Dom 3, Q19, 121069 Moscou, Russie.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l ayant son siège social à 400, Route d'Esch, BP 1443, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103341/28.

(140122462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Azur Home Project Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 188.761.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) La société ISARA INVESTMENTS SA, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B157.277,

ici représentée par Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 16 juin 2014.

2) La société SAINT ELME TRADING Ltd, société de droit maltais, ayant son siège social à Level 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, NXR9021 NAXXAR, (Malte), inscrite au Registrar of Companies sous le numéro C61788, représentée par son Director la société GHM CORPORATE LTD, société de droit maltais, ayant son siège social Level, 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, NXR9021 NAXXAR, (Malte), inscrite au Registrar of Companies sous le numéro C60006, elle-même représentée par son Director la société Jubite Inc., société de droit du Belize, ayant son siège social à #174 Western Pines, Georges Price Highway, Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies of Belize sous le numéro 130,971, elle-même représentée par Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration générale datée du 4 mars 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent et représentées comme il est dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers:

- La gestion de projets concernant l'aménagement, l'agencement de toutes surfaces immobilières, ou d'immeubles en général, dans le cadre de projets de rénovations, réhabilitations, constructions neuves ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- L'ordonnance, le pilote et la coordination (OPC) y compris la planification, incluant toute méthode d'organisation générale et fonctionnelle au sein de l'acte de construire.

- La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: «AZUR HOME PROJECT MANAGEMENT», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cent parts (100) parts sociales ont été souscrites par les comparantes comme suit:

1) La société ISARA INVESTMENTS SA, susdite, trente . . . . .	30
2) La société SAINT ELME TRADING Ltd, susdite, soixante-dix . . . . .	70
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution huit cent dix euros (EUR 810,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associées, représentées comme il est dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société est administrée par un seul gérant, nommé pour une durée illimitée, dont l'identité suit:  
- Monsieur Daniel OUDRAR, gérant, né à Metz (France), le 30 mars 1958, demeurant à F-57100 THIONVILLE (France), 19, Rue Saint Rémy.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-4220 ESCH-SUR-ALZETTE, 7, rue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le mandataire des comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2014. Relation: LAC / 2014 / 31178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106358/136.

(140127473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

#### **LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103317/10.

(140121557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

#### **Elvith Investment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.346.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014104849/11.

(140125016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Topafives 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 97.011.195,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.541.

Les comptes annuels pour la période du 18 septembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104505/11.

(140123981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**European University Foundation - Campus Europae, Fondation.**

Siège social: L-5374 Munsbach, 31, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg G 190.

Fondation sans but lucratif, constituée le 3 décembre 2007, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, par acte publié au Mémorial C N° 962 du 18 avril 2008.

La Fondation est régie par le Titre II de la loi du 21 Avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

- et dont les statuts ont été modifiés en date du 10 mars 2011, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, par acte publié au Mémorial C N° 2035 du 2 septembre 2011;

*Bilan au 31 décembre 2012*

	Note(s)	31/12/2012 EUR	31/12/2011 EUR
<b>ACTIF</b>			
D. Actif circulant			
II. Créances	3		
1 Autres créances			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		59 929,00	4 984,59
		<u>59 929,00</u>	<u>4 984,59</u>
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . . . .	4	112 958,59	238 971,06
Total actif circulant . . . . .		<u>172 887,59</u>	<u>243 955,65</u>
E. Comptes de régularisation . . . . .	5	500,00	3 100,00
Total de l'actif . . . . .		<u>173 387,59</u>	<u>247 055,65</u>
	Note(s)	31/12/2012 EUR	31/12/2011 EUR
<b>PASSIF</b>			
A. Capitaux propres			
IV. Réserves	6		
1 Autres réserves . . . . .		69 998,64	69 998,64
Total capitaux propres . . . . .		<u>69 998,64</u>	<u>69 998,64</u>
D. Dettes non subordonnées	7		
1 Dettes sur achats et prestations de services			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		6 395,19	2 873,93
2 Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
a) Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .		550,63	4 187,26
3 Autres dettes			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		3 784,09	11 354,67
Total dettes non subordonnées . . . . .		<u>10 729,91</u>	<u>18 415,86</u>
E. Comptes de régularisation . . . . .	8	92 659,04	158 641,15
Total du passif . . . . .		<u>173 387,59</u>	<u>247 055,65</u>

Compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012

	Note(s)	Du 01/01/2012 au 31/12/2012 EUR	Du 01/03/2011 au 31/12/2011 EUR
<b>A. CHARGES</b>			
1 a) Autres charges externes . . . . .	9	379 076,76	299 335,17
2 Frais de personnel	10		
a) Salaires et traitements . . . . .		195 722,27	155 956,57
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .		23 805,10	19 121,96
3 Intérêts et charges assimilées	13		
a) autres intérêts et charges . . . . .		0,33	0,00
4 Charges exceptionnelles . . . . .	11	153,82	3 784,10
Total des charges . . . . .		<u>598 758,28</u>	<u>478 197,80</u>
	Note(s)	Du 01/01/2012 au 31/12/2012 EUR	Du 01/03/2011 au 31/12/2011 EUR
<b>B. PRODUITS</b>			
1 Autres produits d'exploitation . . . . .	12	596 325,03	473 854,45
2 Autres intérêts et produits assimilés	14		
a) autres intérêts et produits assimilés . . . . .		2 433,25	2 206,52
3 Produits exceptionnels . . . . .		0,00	2 136,83
Total des produits . . . . .		<u>598 758,28</u>	<u>478 197,80</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

**Annexe aux comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012**

**1. Note - Informations générales.** La Fondation sans but lucratif European University Foundation-Campus Europae («la Fondation»), a été constituée le 3 décembre 2007 pour une durée illimitée.

Elle est régie par le Titre II de la loi du 21 Avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

La Fondation a pour objet de:

- a) promouvoir la performance d'excellence dans la recherche, l'enseignement et le service, et créer une convergence vers de hauts standards d'enseignement universitaire, en s'appuyant sur les richesses des différences culturelles à l'intérieur de l'espace européen et en soutenant les échanges d'étudiants et d'enseignants entre les universités européennes;
- b) construire un réseau étroit de coopération d'universités en Europe comme espace culturel et d'enseignement (le réseau Campus Europae);
- c) promouvoir et développer la culture universitaire et l'organisation universitaire nécessaires à cet objet;
- d) soutenir et promouvoir l'emploi des diplômés universitaires dans toute l'Europe et le transfert du savoir-faire entre les universités et les organisations économiques, sociales et administratives;
- e) conférer des grades, diplômes et certificats dans les limites établies par les lois et règlements.

L'année sociale de la Fondation commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**2. Note - Principes, règles et méthodes d'évaluation.**

**2.1 Principes généraux**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR), le bilan et le compte de pertes et profits sont exprimés dans cette devise.

**2.2 Principales règles d'évaluation**

Les principales règles d'évaluation sont les suivantes:

**2.2.1 Créances de l'actif circulant**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

**2.2.2 Conversion des postes en devises**

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euros au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euros au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes, les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre une créance et une dette, celles-ci sont évaluées globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée dans le compte de profits et pertes.

### 2.2.3 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges enregistrées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur

### 2.2.4 Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend la part de subventions reçues enregistrées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

### 2.2.5 Dettes non subordonnées

Les dettes non subordonnées sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur de remboursement.

## 3. Note - Créances.

Les créances se composent principalement de:

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Autres créances:		
Impôts sur salaires . . . . .	99,80	29,70
Produits à recevoir . . . . .	59 829,20	4 954,59
Total autres créances . . . . .	59 929,00	4 984,29
TOTAL CREANCES . . . . .	59 929,00	4 984,29

## 4. Note - Avoirs en banque, avoirs en CCP, chèques et en caisses.

Le détail des «avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et en caisses» au 31 décembre 2012 se décompose comme suit:

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Comptes courants . . . . .	112 958,59	117 912,42
Comptes à termes . . . . .	-	120 000,00
Intérêts courus . . . . .	-	1 058,64
TOTAL . . . . .	112 958,59	238 971,06

## 5. Note - Comptes de régularisation actif.

Au 31 décembre 2012, les «charges constatés d'avance» s'élèvent à EUR 500,00. (EUR 3 100,00 au 31 décembre 2011).

## 6. Note - Capitaux propres.

Les résultats reportés au 31 décembre 2012 se composent comme suit:

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Autres réserves à l'ouverture de l'exercice . . . . .	69 998,64	69 998,64
TOTAL . . . . .	69 998,64	69 998,64

## 7. Note - Dettes non subordonnées.

Les durées résiduelles des postes de la rubrique "Dettes non subordonnées" se présentent comme suit:

	A un an au plus EUR	Total au 31.12.2012 EUR	Total au 31.12.2011 EUR
Dettes sur achats et prestations de services . . . . .	6 395,19	6 395,19	2 873,93
Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	550,63	550,63	4 187,26
Autres dettes . . . . .	3 784,09	3 784,09	11 354,67
Totaux . . . . .	10 729,91	10 729,91	18 415,86

Il n'y a pas de dettes garanties par des sûretés réelles au 31 décembre 2012.

**8. Note - Comptes de régularisation passif.** Au 31 décembre 2012, les «produits constatés d'avance» s'élèvent à EUR 92 659,04. (EUR 158 641,15 au 31 décembre 2011).

**9. Note - Autres charges externes.** Les «autres charges externes» se composent principalement des charges de gestion et d'administration de la Fondation, ainsi que des dépenses courantes (petit équipement, honoraires,...).

**10. Note - Personnel.** Les frais de personnel représentent les salaires versés à 3 personnes employées en moyenne au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012.

**11. Note - Charges exceptionnelles.** Les charges exceptionnelles correspondent à une régularisation de créance de l'année 2011.

**12. Note - Autres produits d'exploitation.** Les autres produits d'exploitation se composent principalement des subventions nationales reçues par la Fondation.

**13. Note - Autres intérêts et charges.** Les autres intérêts et charges correspondent aux charges financières relatives aux comptes bancaires.

**14. Note - Intérêts et produits assimilés.** Les intérêts et produits assimilés correspondent aux produits financiers relatifs aux comptes bancaires.

**15. Note - Engagements hors-bilan.** Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'engagement hors-bilan

**16. Note - Evénements postérieurs à la clôture.** Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une influence sur les comptes.

INCOME for 2013		EXPENDITURE for 2013	
	€		€
Employment Funds . . . . .	7.200		
Current Accounts . . . . .	34.500		
Lux Gvt contribution . . . . .	500.000	Budget 2013 . . . . .	543.700
Interest . . . . .	2.000		
Total . . . . .	543.700	Total . . . . .	543.700

See details under Notes on Budget 2013

*Draft Budget January - December 2013*

Cost cat	Headings	Item	2013 Proposed
FUNCTIONING COSTS			343.200
	1000 Staff costs		229.400
		Salaries	
		1100 SG	2.400
		1210 Coord1	67.000
		1220 Coord2	66.000
		1310 Coord3	55.236
		1320 Interim	10.764
		Service agreements	
		1420 Chair Assistants	24.000
		1430 Temporary help/Internships	4.000
	5000 Representation/ Meetings		30.500
		5100 President	
		General	4.000
		5110 Travel	
		5115 Hotel/restaurant	
	5200 V-P	General	2.500
		5210 Travel	
		5215 Hotel/restaurant	
	5300 SG	General	9.000
		5310 Travel	9.000

	122901			
	5400	Budget Committee	5315 Hotel/restaurant General	1500
			5410 Travel	
	5500	Other	5415 Hotel/restaurant General	3000
			5510 Travel	
	5600	Ombudswoman	5515 Hotel/restaurant General	1500
			5510 Travel	
			5515 Hotel/restaurant	
2100	Board of Directors	General+ 2 <sup>nd</sup> Lux Forum		30.000
	2110	Travel		
	2115	Hotel/restaurant		
2300	Student Council			30.000
		2310		
		2315		
7000	Office costs			22.300
		7100 Telephone		2.500
		7200 Post		800
		7300 Office material		1.000
		7400 Software		1.000
		7500 Printing		0
		7600 Fiduciaire+HRT		12.000
		7700 Bank fees		1.000
		7900 Miscellaneous		4.000
8500	Equipment			1.000
		8510 Computers		
		8590 Miscellaneous		
ACTIVITIES				200.500
2400	CE Coordinators	General		18.000
		2410 Travel		
		2415 Hotel/restaurant		
3000	Subject Committees			109.000
3200		3210 Business		11.000
		3215		
		3220		
3300		3310 Engineering		19.000
		3315		
		3320		
3400		3410 Humanities		30.000
		3415		
		3420		
3500		3510 Law		9.000
		3515		
		3520		
3600		3610 Medicine		6.000
		3615		
		3620		
3700		3710 Natural Sc		18.000
		3715		
		3720		
3800		3810 Teacher Training		15.000
		3815		
3900		Reserve/ incl.		1.000

122902

Stud.Reps

6000		73.500
6100	LEP	18.000
	Pilot-phase	18.000
6200	Language Policy	34.000
	6210 FLTEX+HU!	9.000
	6215	
	6290 CEILC + HU!	25.000
6300	PR	6.500
	6310 Travel	1.500
	6315	
	6320 Print	5.000
6400	OTHER	15.000
	Summer Schools/ Summer Camp	
TOTAL of Functioning costs and Activities . . . . .		543.700

Référence de publication: 2014104871/275.

(140125318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Marouba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103330/9.

(140121946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**FBL S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.379.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE ONZE JUILLET.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FBL S.A.», ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 168379, constituée suivant acte reçu Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1366 en date du 1<sup>er</sup> juin 2012, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 480 en date du 21 février 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Allart, expert-comptable, maître en sciences de gestion, demeurant professionnellement au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Dedobbeleer, employé privé, demeurant professionnellement au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et

l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Augustin Laurent, employé privé, demeurant professionnellement au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les quinze mille cent dix (15.110) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Instauration de dix différentes classes d'actions lesquelles sont différenciées par la référence à une lettre de l'alphabet (les actions de classe A à J), toutes attribuées à l'actionnaire unique, conversion des 15.110 actions existantes comme suit:

14.210 actions de classe A (les actions de classe A)

100 actions de classe B (les actions de classe B)

100 actions de classe C (les actions de classe C)

100 actions de classe D (les actions de classe D)

100 actions de classe E (les actions de classe E)

100 actions de classe F (les actions de classe F)

100 actions de classe G (les actions de classe G)

100 actions de classe H (les actions de classe H)

100 actions de classe I (les actions de classe I)

100 actions de classe J (les actions de classe J)

et fixation des droits y afférents.

2. Modification subséquente des articles 5, 6, 7, 8 et 20 des statuts, lesquels se liront dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société s'élève à un million cinq cent onze mille euros (EUR 1.511.000,-) divisé en quinze mille cent dix (15.110) actions, (ensemble, à moins que le contexte n'en requière autrement, les «actions»), réparties en dix classes d'actions alphabétiques comme suit:

quatorze mille deux cent dix (14.210) actions de classe A (les actions de classe A), cent (100) actions de classe B (les actions de classe B), cents (100) actions de classe C (les actions de classe C), cent (100) actions de classe D (les actions de classe D), cent (100) actions de classe E (les actions de classe E), cent (100) actions de classe F (les actions de classe F), cent (100) actions de classe G (les actions de classe G), cent (100) actions de classe H (les actions de classe H), cent (100) actions de classe I (les actions de classe I), cent (100) actions de classe J (les actions de classe J),

chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et ayant les droits et obligations définis dans les présents statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts, sous réserve des dispositions ci-dessous et conformément aux dispositions des présents statuts, y compris des réductions de capital par l'annulation de toute classe d'actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.»

« **Art. 6.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des actions, y compris l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) entière(s) d'actions par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces classe(s), dans le respect de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'actions, ces annulations et rachats d'actions devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe J). Toutefois, la classe d'actions A ne pourra jamais être rachetée entièrement pour garantir le capital minimum de la Société.»

« **Art. 7.** Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre tel que prévu ci-avant), cette classe d'actions donnera droit aux détenteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe au montant disponible (sans toutefois dépasser le montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'actions de la classe rachetée et annulée d'actions recevront de la part de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par action pour chaque action de la classe concernée détenue par eux et annulée.

La valeur d'annulation par action sera calculée par la division du montant total d'annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions devant être rachetée et annulée.

Le montant total d'annulation devra être un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des comptes intermédiaires concernés. Le montant total d'annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devra être le montant disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de ladite classe d'actions à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le montant total d'annulation ne soit jamais supérieur à ce montant disponible.

Au moment du rachat et de l'annulation des actions de la classe d'actions concernée, la valeur d'annulation par action deviendra exigible et payable par la Société.

Toute prime d'émission de la Société devra être librement distribuable.»

« **Art. 8. Définitions.**

classe A Signifie les actions de classe A dans la Société.

classe B Signifie les actions de classe B dans la Société.

classe C	Signifie les actions de classe C dans la Société.
classe D	Signifie les actions de classe D dans la Société.
classe E	Signifie les actions de classe E dans la Société.
classe F	Signifie les actions de classe F dans la Société.
classe G	Signifie les actions de classe G dans la Société.
classe H	Signifie les actions de classe H dans la Société.
classe I	Signifie les actions de classe I dans la Société.
classe J	Signifie les actions de classe J dans la Société.
comptes intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires concernée.
date des comptes intérimaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée.
montant disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'actions devant être annulée mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, chaque fois déterminées sur la base des comptes intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double calcul), de sorte que: $MD = (BN + P + RC) - (Pe + OL)$ où: MD = montant disponible BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'actions devant être annulée Pe = pertes (incluant les pertes reportées) OL = toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.
montant total d'annulation	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat ou d'une annulation de l'une ou plusieurs classe(s) d'actions dans les limites du montant disponible.
valeur d'annulation par action	Signifie le montant résultant de la division du montant total d'annulation concerné par le nombre d'actions en émission dans la/les classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).»

« **Art. 20.** Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

La prime d'émission peut être distribuée aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par l'administrateur unique ou, le cas échéant, par le conseil d'administration, et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra à l'administrateur unique ou, le cas échéant, au conseil d'administration de déterminer. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans et n'ayant pas été réclamé par la suite par le détenteur de cette action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

- (i) les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,05% de la valeur nominale des actions de classe A qu'ils détiennent;
- (ii) les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,1% de la valeur nominale des actions de classe B qu'ils détiennent;
- (iii) les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,15% de la valeur nominale des actions de classe C qu'ils détiennent;
- (iv) les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D qu'ils détiennent;
- (v) les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,25% de la valeur nominale des actions de classe E qu'ils détiennent;
- (vi) les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,30% de la valeur nominale des actions de classe F qu'ils détiennent;
- (vii) les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,35% de la valeur nominale des actions de classe G qu'ils détiennent;
- (viii) les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,40% de la valeur nominale des actions de classe H qu'ils détiennent;
- (ix) les détenteurs d'actions de classe I auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,45% de la valeur nominale des actions de classe I qu'ils détiennent; et
- (x) les détenteurs d'actions de classe J auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,50% de la valeur nominale des actions de classe J qu'ils détiennent.
- (xi) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux actionnaires en commençant par la dernière classe d'actions dans l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. en commençant par les actions de Classe J, puis s'il n'y a pas d'actions de classe J, les actions de classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les actions de classe A).

En cas de dissolution ou de liquidation de la société pour quelque raison que ce soit, les détenteurs des actions de toute classe auront le même droit à une distribution à faire sur les actifs nets de la société.»

### 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'Assemblée décide d'instaurer dix différentes classes d'actions lesquelles sont différenciées par la référence à une lettre de l'alphabet (les actions de classe A à J), toutes attribuées à l'actionnaire unique, et décide de convertir les 15.110 (quinze mille cent dix) actions existantes comme suit:

- 14.210 (quatorze mille deux cent dix) actions de classe A (les actions de classe A)
- 100 (cent) actions de classe B (les actions de classe B)
- 100 (cent) actions de classe C (les actions de classe C)
- 100 (cent) actions de classe D (les actions de classe D)
- 100 (cent) actions de classe E (les actions de classe E)
- 100 (cent) actions de classe F (les actions de classe F)
- 100 (cent) actions de classe G (les actions de classe G)
- 100 (cent) actions de classe H (les actions de classe H)
- 100 (cent) actions de classe I (les actions de classe I)
- 100 (cent) actions de classe J (les actions de classe J).

L'Assemblée fixe les droits afférents à chaque classe d'actions comme défini dans la résolution ci-après modifiant le texte des articles 5, 6, 7, 8 et 20 des statuts.

#### *Deuxième résolution:*

L'Assemblée décide de modifier les articles 5, 6, 7, 8 et 20 des statuts, lesquels se liront dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société s'élève à un million cinq cent onze mille euros (EUR 1.511.000,-) divisé en quinze mille cent dix (15.110) actions, (ensemble, à moins que le contexte n'en requière autrement, les «actions»), réparties en dix classes d'actions alphabétiques comme suit:

quatorze mille deux cent dix (14.210) actions de classe A (les actions de classe A), cent (100) actions de classe B (les actions de classe B), cents (100) actions de classe C (les actions de classe C), cent (100) actions de classe D (les actions de classe D), cent (100) actions de classe E (les actions de classe E), cent (100) actions de classe F (les actions de classe F), cent (100) actions de classe G (les actions de classe G), cent (100) actions de classe H (les actions de classe H), cent (100) actions de classe I (les actions de classe I), cent (100) actions de classe J (les actions de classe J),

chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et ayant les droits et obligations définis dans les présents statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts, sous réserve des dispositions ci-dessous et conformément aux dispositions des présents statuts, y compris des réductions de capital par l'annulation de toute classe d'actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.».

« **Art. 6.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des actions, y compris l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) entière(s) d'actions par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces classe(s), dans le respect de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'actions, ces annulations et rachats d'actions devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe J). Toutefois, la classe d'actions A ne pourra jamais être rachetée entièrement pour garantir le capital minimum de la Société.».

« **Art. 7.** Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre tel que prévu ci-avant), cette classe d'actions donnera droit aux détenteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe au montant disponible (sans toutefois dépasser le montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'actions de la classe rachetée et annulée d'actions recevront de la part de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par action pour chaque action de la classe concernée détenue par eux et annulée.

La valeur d'annulation par action sera calculée par la division du montant total d'annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions devant être rachetée et annulée.

Le montant total d'annulation devra être un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des comptes intermédiaires concernés. Le montant total d'annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devra être le montant disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de ladite classe d'actions à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le montant total d'annulation ne soit jamais supérieur à ce montant disponible.

Au moment du rachat et de l'annulation des actions de la classe d'actions concernée, la valeur d'annulation par action deviendra exigible et payable par la Société.

Toute prime d'émission de la Société devra être librement distribuable.».

« **Art. 8. Définitions.**

classe A	Signifie les actions de classe A dans la Société.
classe B	Signifie les actions de classe B dans la Société.
classe C	Signifie les actions de classe C dans la Société.
classe D	Signifie les actions de classe D dans la Société.
classe E	Signifie les actions de classe E dans la Société.
classe F	Signifie les actions de classe F dans la Société.
classe G	Signifie les actions de classe G dans la Société.
classe H	Signifie les actions de classe H dans la Société.
classe I	Signifie les actions de classe I dans la Société.
classe J	Signifie les actions de classe J dans la Société.
comptes intermédiaires	Signifie les comptes intermédiaires de la Société à la date des comptes intermédiaires concernée.
date des comptes intermédiaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée.
montant disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'actions devant être annulée mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, chaque fois déterminées sur la base des comptes intermédiaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double calcul), de sorte que: $MD = (BN + P + RC) - (Pe + OL)$ où: MD = montant disponible BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable

	RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe d'actions devant être annulée
	Pe = pertes (incluant les pertes reportées)
	OL = toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.
montant total d'annulation	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat ou d'une annulation de l'une ou plusieurs classe(s) d'actions dans les limites du montant disponible.
valeur d'annulation par action	Signifie le montant résultant de la division du montant total d'annulation concerné par le nombre d'actions en émission dans la/les classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).»

« **Art. 20.** Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

La prime d'émission peut être distribuée aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par l'administrateur unique ou, le cas échéant, par le conseil d'administration, et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra à l'administrateur unique ou, le cas échéant, au conseil d'administration de déterminer. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans et n'ayant pas été réclamé par la suite par le détenteur de cette action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(xii) les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,05% de la valeur nominale des actions de classe A qu'ils détiennent;

(xiii) les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,1% de la valeur nominale des actions de classe B qu'ils détiennent;

(xiv) les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,15% de la valeur nominale des actions de classe C qu'ils détiennent;

(xv) les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D qu'ils détiennent;

(xvi) les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,25% de la valeur nominale des actions de classe E qu'ils détiennent;

(xvii) les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,30% de la valeur nominale des actions de classe F qu'ils détiennent;

(xviii) les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,35% de la valeur nominale des actions de classe G qu'ils détiennent;

(xix) les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,40% de la valeur nominale des actions de classe H qu'ils détiennent;

(xx) les détenteurs d'actions de classe I auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,45% de la valeur nominale des actions de classe I qu'ils détiennent; et

(xxi) les détenteurs d'actions de classe J auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,50% de la valeur nominale des actions de classe J qu'ils détiennent.

(xxii) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux actionnaires en commençant par la dernière classe d'actions dans l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. en commençant par les actions de Classe J, puis s'il n'y a pas d'actions de classe J, les actions de classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les actions de classe A).

En cas de dissolution ou de liquidation de la société pour quelque raison que ce soit, les détenteurs des actions de toute classe auront le même droit à une distribution à faire sur les actifs nets de la société.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ EUR 1.400,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. ALLART, O. DEDOBBELEER, A. LAURENT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juillet 2014. Relation: RED/2014/1533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014104896/326.

(140125551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Digital Services Holding XXII (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.619.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Digital Services Holding XXII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending,

here represented by Ms Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 1<sup>st</sup> July 2014, and in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1<sup>st</sup> July 2014.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Digital Services Holding XXII (GP) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

**C. Decisions of the shareholders****Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two (2) different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant shareholders resolutions and the managers be identified with respect to the class they belong.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document

being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers.

In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote. In the event where the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions.

The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), such minutes shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), such copies or excerpts shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers; in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound by the joint signatures of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

##### **Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

##### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

##### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Digital Services Holding XXII S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed are fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

## Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an unlimited term:

- Mr Christian Senitz, born in Aschersleben, Germany, on 27 January 1978, professionally residing at Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin.

The following person is appointed as class B manager of the Company for an unlimited term:

- Mr Ulrich Binninger, born in Trier, Germany, on 30 August 1966, professionally residing at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendvierzehn, am ersten Juli.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

Digital Services Holding XXII S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, und deren Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch aussteht,

hier vertreten durch Alix van der Wielen, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in Berlin, Deutschland, am 1. Juli 2014 und in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 1. Juli 2014.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei hat den amtierenden Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu beurkunden, welche sie mit der folgenden Satzung gründen möchte:

#### **A. Name - Zweck - Dauer - Sitz**

**Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Digital Services Holding XXII (GP) S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.

#### **Art. 2. Zweck der Gesellschaft.**

2.1 Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, Tausch oder auf sonstige Art.

2.2 Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

2.3 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form oder mittels Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jeglicher Form von Schuldscheinen bzw. Wertpapieren.

2.4 Die Gesellschaft kann auch als Gesellschafterin für die Schulden und Verpflichtungen jeglicher luxemburgischen und ausländischen Gesellschaft mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung handeln.

2.5 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur vornehmen sowie solche, welche das geistige Eigentum betreffen oder im Zusammenhang mit Grundeigentum stehen, und die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

### **Art. 3. Dauer.**

3.1 Die Gesellschaft wird für unbegrenzte Dauer gegründet.

3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird.

### **Art. 4. Sitz.**

4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer verlegt werden. Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, kann er in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

4.4 Sollte der Rat der Geschäftsführer entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

## **B. Gesellschaftskapital - Anteile**

### **Art. 5. Gesellschaftskapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

### **Art. 6. Anteile.**

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in Anteile mit jeweils dem gleichen Nominalwert aufgeteilt.

6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.

6.4 Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein vergleichbares, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

### **Art. 7. Anteilsregister - Übertragung von Anteilen.**

7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, welches von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.

7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem derartigen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.

7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4 Inter vivos dürfen die Anteile neuen Gesellschaftern nur vorbehaltlich der Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden.

7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten gemäß Artikel 1690 des Code Civil wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.

7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschafters an neue Gesellschafter nur mit Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile Eltern, Nachkommen oder dem/der überlebenden Ehepartner/in übertragen werden oder jedem anderen gesetzlichen Erben des verstorbenen Gesellschafters.

## C. Entscheidungen der Gesellschafter

### Art. 8. Gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter.

8.1 Die Gesellschafterversammlung ist mit allen Rechten ausgestattet, welche ihr durch das Gesetz und diese Satzung übertragen wurden.

8.2 Jeder Gesellschafter darf unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen.

8.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen gemeinsame Entscheidungen, welche ansonsten der Gesellschafterversammlung vorbehalten wären, schriftlich gefasst werden. In diesem Fall erhält jeder Gesellschafter den Text der Beschlüsse oder Entscheidungen in ausformulierter Form und übt sein Stimmrecht schriftlich aus.

8.4 Im Falle eines Alleingeschäfters übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften des Abschnitts XII des Gesetzes von 1915 und dieser Satzung aus. In diesem Fall ist jeder Bezug auf die „Gesellschafterversammlung“ in der vorliegenden Satzung als Bezug auf den Alleingeschäfters, je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, zu verstehen und die Befugnisse der Gesellschafterversammlung werden vom Alleingeschäfters ausgeübt.

**Art. 9. Gesellschafterversammlung.** Falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss jährlich innerhalb von sechs (6) Monaten vor dem Ende des Geschäftsjahres mindestens eine Gesellschafterversammlung in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort abgehalten werden, wie in der Einberufungsbekanntmachung zu dieser Versammlung genauer bestimmt. Andere Gesellschafterversammlungen finden an dem Ort und zu der Zeit statt, welcher in der entsprechenden Einberufungsbekanntmachung genauer bestimmt werden. Falls alle Gesellschafter in einer Versammlung anwesend oder vertreten sind und auf sämtliche Einberufungsformalitäten verzichtet haben, kann die Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Ankündigung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

### Art. 10. Quorum und Abstimmung.

10.1 Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Anteile hält.

10.2 Vorbehaltlich anderer Regelungen dieser Satzung oder des Gesetzes, die ein höheres Mehrheitsverhältnis vorsehen, bedürfen gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter der Zustimmung von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten. Falls diese Mehrheit in einer ersten Gesellschafterversammlung oder einer ersten schriftlichen Konsultation der Gesellschafter nicht erreicht wird, können die Anteilseigner ein weiteres Mal mit derselben Tagesordnung einberufen werden oder per Einschreiben dieselben schriftlichen Beschlussvorschläge erhalten und Entscheidungen werden wirksam mit der Mehrheit der wirksam abgegebenen Stimmen gefasst, unabhängig vom Anteil des durch sie vertretenen Gesellschaftskapitals.

**Art. 11. Änderung der Nationalität.** Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft nur einstimmig ändern.

**Art. 12. Änderung der Satzung.** Eine Änderung der Satzung erfordert die Zustimmung (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens (ii) eine Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

## D. Geschäftsführung

### Art. 13. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers - Zusammensetzung und Befugnisse des Rates der Geschäftsführer.

13.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, bilden diese einen Rat der Geschäftsführer.

13.2 Falls die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „alleiniger Geschäftsführer“ nicht ausdrücklich verwendet wird ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Rat der Geschäftsführer“ als Verweis auf den „alleinigen Geschäftsführer“ auszulegen.

13.3 Der Rat der Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse.

### Art. 14. Ernennung, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.

14.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.

14.2 Geschäftsführer können jederzeit und ohne Grund durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, ernannt oder abberufen werden.

14.3 Die Gesellschafterversammlung kann die Ernennung von Geschäftsführern zwei (2) unterschiedlicher Kategorien beschließen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Eine solche Klassifizierung der Geschäftsführer muss ordnungsgemäß im Protokoll der betreffenden Gesellschafterbeschlüsse festgehalten und die Geschäftsführer der Kategorie, der sie angehören, zugeordnet werden.

### Art. 15. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.

15.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Rücktritt oder aus einem anderen Grund aus seinem Amt aus, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ur-

sprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ausgefüllt werden, welche im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Ernennung entscheidet.

15.2 Für den Fall, dass der alleinige Geschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

#### **Art. 16. Einladung zu Sitzungen des Rates der Geschäftsführer.**

16.1 Der Rat der Geschäftsführer versammelt sich auf Einberufung eines beliebigen Geschäftsführers. Die Sitzungen des Rates der Geschäftsführer finden, soweit in der Einladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.

16.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Zeitpunkt zu jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Einladung zu bezeichnen sind. Eine solche Einladung kann unterbleiben, falls alle Geschäftsführer schriftlich, per Faxschreiben, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie eines solchen unterzeichneten Dokuments ein hinreichender Nachweis ist. Eine Einladung zu Sitzungen des Rates der Geschäftsführer ist nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Rates der Geschäftsführer bestimmt worden sind, welcher allen Geschäftsführern übermittelt wurde.

16.3 Eine Einladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Einladungsvoraussetzungen abbedingen oder im Fall von schriftlichen Umlaufbeschlüssen, wenn alle Mitglieder des Rates der Geschäftsführer diesen zugestimmt und diese unterzeichnet haben.

#### **Art. 17. Durchführung von Sitzungen des Rates der Geschäftsführer.**

17.1 Der Rat der Geschäftsführer kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden auswählen. Der Rat der Geschäftsführer kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweise selbst ein Geschäftsführer sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer verantwortlich ist.

17.2 Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden, falls vorhanden, durch den Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer geleitet. In dessen Abwesenheit kann der Rat der Geschäftsführer einen anderen Geschäftsführer durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.

17.3 Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer schriftlich, per Faxschreiben, E-Mail oder ein durch ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Geschäftsführer kann einen oder mehrere, aber nicht alle anderen Geschäftsführer vertreten.

17.4 Eine Sitzung des Rates der Geschäftsführer kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel abgehalten werden, welches es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen. Eine Teilnahme an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung und die Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten.

17.5 Der Rat der Geschäftsführer kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.

17.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Rates der Geschäftsführer teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Der Vorsitzende des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden, hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme. Sofern die Gesellschafterversammlung jedoch unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden Beschlüsse des Rates der Geschäftsführer nur dann wirksam gefasst, wenn sie von der Mehrheit der Geschäftsführer einschließlich mindestens eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter) gefasst werden.

17.7 Der Rat der Geschäftsführer kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung, per Faxschreiben, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Jeder Geschäftsführer kann seine Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines derart gefassten Beschlusses.

#### **Art. 18. Protokoll von Sitzungen des Rates der Geschäftsführer - Protokoll der Entscheidungen des alleinigen Geschäftsführers.**

18.1 Das Protokoll einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer wird vom Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden oder, im Falle seiner Abwesenheit, vom Vorsitzenden pro tempore und dem Schriftführer (falls vorhanden) oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden solche Protokolle durch einen (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einen (1) Geschäftsführer der Kategorie B (oder deren Vertreter) unterzeichnet. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden, oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer

der Kategorie B), werden solche Kopien oder Auszüge durch einen (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einen (1) Geschäftsführer der Kategorie B (oder deren Vertreter) unterzeichnet.

18.2 Die Entscheidungen des alleinigen Geschäftsführers werden in ein Protokoll aufgenommen, welches vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet wird. Kopien oder Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet.

**Art. 19. Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen (i) durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, für den Fall, dass die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern wirksam verpflichtet; sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift mindestens eines (1) Geschäftsführers der Kategorie A und eines (1) Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter) oder (ii) durch die gemeinsamen Unterschriften oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Rat der Geschäftsführer übertragen worden ist, wirksam verpflichtet.

## E. Aufsicht und Prüfung der Gesellschaft

### Art. 20. Rechnungsprüfer/Wirtschaftsprüfer.

20.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, werden die Geschäfte der Gesellschaft durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)). Die Gesellschafterversammlung ernennt die Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.

20.2 Ein Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

20.3 Der Rechnungsprüfer hat ein unbeschränktes Recht der permanenten Überprüfung und Kontrolle aller Geschäfte der Gesellschaft.

20.4 Wenn die Gesellschafter im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen, in der jeweils gültigen Fassung, einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprise agréé(s)) ernennen, entfällt die Funktion des Rechnungsprüfers.

20.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Gesellschafterversammlung abberufen werden.

## F. Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinne - Abschlagsdividenden

**Art. 21. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

### Art. 22. Jahresabschluss und Gewinne.

22.1 Am Ende jeden Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der Rat der Geschäftsführer erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Anforderungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung.

22.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung ist nicht mehr verpflichtend, sobald und solange die Gesamtsumme dieser Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

22.3 Durch einen Gesellschafter erbrachte Einlagen in Rücklagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.

22.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann die gesetzliche Rücklage entsprechend herabgesetzt werden, so dass diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.

22.5 Auf Vorschlag des Rates der Geschäftsführer bestimmt die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen dieser Satzung, wie der verbleibende Bilanzgewinn der Gesellschaft verwendet werden soll.

22.6 Ausschüttungen an die Gesellschafter erfolgen proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile.

### Art. 23. Abschlagsdividenden - Agio und andere Kapitalreserven.

23.1 Der Rat der Geschäftsführer kann Abschlagsdividenden auf Grundlage von Zwischenabschlüssen zahlen, welche vom Rat der Geschäftsführer vorbereitet wurden und belegen, dass ausreichende Mittel für eine Abschlagsdividende zur Verfügung stehen. Der ausschüttbare Betrag darf nicht die Summe der seit dem Ende des vergangenen Geschäftsjahres angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Summen, die einer Rücklage zugeführt werden, welche nach dem Gesetz von 1915 oder dieser Satzung nicht ausgeschüttet werden darf, übersteigen.

23.2 Das Agio, andere Kapitalreserven und andere ausschüttbare Rücklagen können, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und den Regelungen dieser Satzung, frei an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft im Einklang mit Artikel 3.2 dieser Satzung wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird haben die Liquidatoren die weitestgehenden Rechte für die Verwertung der Vermögenswerte und die Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

24.2 Der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss wird an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

## H. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

**Art. 25. Anwendbares Recht.** Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

### *Übergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

2. Abschlagsdividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

### *Zeichnung und Zahlung*

Zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile wurden ordnungsgemäß von Digital Services Holding XXII S.à r.l., vorbenannt, zum Preis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) gezeichnet.

Die Einlage für so gezeichnete Anteile wurde vollständig in bar erbracht, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die gesamte Einlage in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

### *Auslagen*

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.500,- geschätzt.

### *Beschlüsse des Gesellschafters*

Der Gründungsgesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert und welcher auf eine formelle Einberufungsbekanntmachung verzichtet, hat daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Die folgende Person wird für unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft ernannt:

- Herr Christian Senitz, geboren am 27. Januar 1978 in Aschersleben, Deutschland, geschäftsansässig in Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin.

Die folgende Person wird für unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Kategorie B der Gesellschaft ernannt:

- Herr Ulrich Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am eingangs erwähnten Datum.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Parteien, dass diese Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument der Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat die Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. VAN DER WIELEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32068. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. Juli 2014.

Référence de publication: 2014103019/575.

(140122453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**La Boqueria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 179.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 juillet 2014.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2014103289/13.

(140121427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**METAL YAPI Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 146.189.

En vertu de la résolution prise en date du 16 juin 2014 par le conseil d'administration de la société anonyme de droit belge METAL YAPI, ayant son siège social à 54, rue Georges Lombaerde B-1140 Evere-Bruxelles, dûment immatriculée auprès de la banque de données BCE sous le numéro 0476651268, il a été décidé:

- d'approuver le transfert du siège de la succursale du 2, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg au Luxembourg Central Station Centre S.A. 42-44 Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2014 jusqu'au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103356/14.

(140122318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**David S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 117.803.

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme David S.A., société anonyme (ci-après désignée par «la société à scinder»), ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.803, a été constituée par acte du notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1726 du 15 septembre 2006,

ayant un capital social de 39.683.000,- EUR (trente-neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille euros) représenté par 396.830 (trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente) actions cent euros (100,- EUR) chacune.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carmen IECLÉ, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie ERK, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que les 396.830 (trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente) actions émises représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme David S.A. sont représentées, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires et par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Resteront pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par leur mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président déclare et prie le Notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte de la susdite liste de présence, que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a comme

*Ordre du jour:*

1. Présentation du projet de scission partielle sans dissolution de la société David S.A.. par la constitution d'une nouvelle société anonyme de droit luxembourgeois KANGAZ S.A. issue de la scission, tel que décrit dans le projet de scission partielle, daté du 23 mai 2014, publié au Mémorial C, numéro 1368 du 28 mai 2014 et son rectificatif dans le numéro 1387 du 30 mai 2014.

2. Renonciation au rapport écrit de l'expert indépendant, destiné aux actionnaires, conformément à l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de l'exécution des autres obligations résultant de l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Approbation du projet de scission, et décision de réaliser la scission, conformément à l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales, par le transfert d'une partie de son actif et de son passif, sans exception ni réserve, à la nouvelle société à constituer sous la dénomination KANGAZ S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont, et avec un capital social de trois millions trois cent mille euros (3.300.000- EUR), tel que détaillé dans le projet de scission partielle.

5. Approbation des statuts de la société anonyme issue de la scission tel que publié au Mémorial C, ratification des décisions, nominations statutaires et fixation de l'adresse du siège;

6. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée approuvant la scission sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers et que conformément à l'article 303 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, tous les effets y prévus sont acquis au profit de la nouvelle société;

7. Constatation que la société David S.A., ne sera pas dissoute suite à la dite scission, mais continuera à exister, tel que détaillé dans le projet de scission rubrique VII point 4.;

8. Nominations statutaires.

9. Réduction du capital social de la société scindée à concurrence d'un montant de trois millions trois cent mille euros (3.300.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de 39.683.000,- EUR (trente-neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille euros), à 36.383.000,-EUR (trente-six millions trois cent quatre-vingt-trois mille euros) représenté par 363.830 (trois cent soixante-trois mille huit cent trente), par annulation de trente-trois mille (33.000) actions, détenues par l'actionnaire unique de la Société scindée, suite à la scission partielle réalisée.

10. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société scindée.

11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, prend par votes séparés et unanimes les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée générale déclare avoir pris connaissance et approuver le projet de scission de la Société du 23 mai 2014, publié au Mémorial C, numéro 1368 du 28 mai 2014 et son rectificatif dans le numéro 1387 du 30 mai 2014.

La scission s'opère par le transfert d'une partie des actifs et passifs aux valeurs bilantaires de la société David S.A. à une nouvelle société anonyme de droit luxembourgeois KANGAZ S.A. issue de la scission, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont, et avec un capital social de trois millions trois cent mille euros (3.300.000,- EUR), représenté par trente-trois mille (33.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, tel que détaillé dans le projet de fusion.

*Attribution*

I.- Les trente-trois mille (33.000) nouvelles actions à créer dans la Société bénéficiaire seront attribuées à l'actionnaire unique de David S.A., savoir MAJOLI INVESTMENTS LTD, une société de droit chypriote, avec siège social à NICOSIA - Arch. Makariou III, 2-4, Capital Center, 7<sup>th</sup> Floor n 703.

II.- En application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, le cabinet de réviseurs d'entreprises agréé A3T S.A. ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, sous la signature de Monsieur Julien DIDIERJEAN, réviseur d'entreprises, a rédigé un rapport daté du 26 juin 2014, lequel conclut comme suit

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de EUR 3.300.000,- ne correspond pas au moins au capital social de EUR 3.300.000,- représenté par 33.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de KANGAZ S.A. (à constituer) à émettre en contrepartie.»

Copie de ce rapport après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

*Deuxième résolution:*

Faisant usage de la faculté prévue par l'article 296 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en combinaison avec l'article 307 (1) de la même loi, l'assemblée déclare renoncer aux formalités prescrites par les articles 293, 294 paragraphes (1), (2), et (4) et l'article 295 paragraphe (1) c), d) et e) de cette même loi.

Sur base des mêmes dispositions, et en se référant aux dispositions de l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires composant la présente assemblée déclarent expressément renoncer à l'application des règles prévues aux articles 294 et 295 en ce qui concerne le rapport d'expert sur le rapport d'échange, qui, en conséquence n'est pas nécessaire.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée prie le notaire d'acter sur le vu d'une déclaration du conseil d'administration qui restera annexée au présent acte, que tous les documents prévus à l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales, ont été déposés un (1) mois avant cette assemblée générale au siège social pour permettre aux actionnaires d'en prendre connaissance tel qu'il est prévu par la loi.

L'assemblée prend note que les actionnaires ont tous renoncé à l'établissement des rapports prévus par l'article 293 et 295.

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée générale, représentant l'intégralité du capital approuve ledit projet de scission, avec toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve, et décide de réaliser la scission de la Société par la continuation de David S.A. et la constitution de la nouvelle société anonyme de droit luxembourgeois KANGAZ S.A. issue de la scission, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont, et avec un capital social de trois millions trois cent mille euros (3.300.000,- EUR), représenté par trente-trois mille (33.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, tel que détaillé dans le projet de scission, dont les statuts ont été arrêtés dans ledit projet de scission et ratifié par la présente assemblée comme suit:

(I) STATUTS

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de KANGAZ S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois millions trois cent mille euros (3.300.000,- EUR), représenté par trente-trois mille (33.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

(ii) Mesures transitoires:

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2015.

(iii) Sont nommés aux fonctions de:

*a.- Administrateurs de la Société bénéficiaire:*

Madame Marie-Anne DASSY, expert-comptable, née à WATERMAELBOITSFORT (Belgique), le 16 juin 1981, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg

Madame Mariagrazia RINALDI, comptable, née le 27 février 1976 à MONOPOLI (Italie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né à SAN DONA DI PIAVE (Italie) le 20 avril 1972, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg

*b.- Commissaire aux comptes de la Société bénéficiaire:*

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à METZ (France), le 15 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

(iv) L'adresse du siège social est fixée à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont.

(v) La durée des mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'année 2020.

L'Assemblée prend acte de la déclaration du conseil d'administration, l'informant qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de modifications importantes du patrimoine de la Société, actif et passif, intervenues entre l'établissement du projet de scission et la date de la présente Compte tenu de cet élément l'Assemblée approuve l'apport et la répartition des éléments

actifs et passifs d'une proportion du patrimoine total de la Société arrêté au 30 avril 2014 à la nouvelle société tels que décrits dans le projet de scission.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale constate que conformément à l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la scission telle que décrite dans le projet de scission est devenue effective à la date du 30 avril 2014, avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Du point de vue comptable le patrimoine de la société scindée a été transféré à la société bénéficiaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide suite à la scission partielle réalisée ci-dessus de réduire le capital social de la société scindée à concurrence d'un montant de trois millions trois cent mille euros (3.300.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de 39.683.000,- EUR (trente-neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille euros), à 36.383.000,-EUR (trente-six millions trois cent quatre-vingt-trois mille euros) par annulation de trente-trois mille (33.000) actions, détenues par l'actionnaire unique de la Société scindée, suite à la scission partielle réalisée.

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société scindée, pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. (1<sup>er</sup>. Alinéa).** Le capital souscrit est fixé à 36.383.000,- EUR (trente-six millions trois cent quatre-vingt-trois mille euros) représenté par 363.830 (trois cent soixante-trois mille huit cent trente) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de scission.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant:

(i) à la société scindée en raison des présentes s'élève approximativement à 2.300,- EUR.

(ii) à la société bénéficiaire en raison des présentes s'élève approximativement à 6.800,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2014. Relation GRE/2014/2682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014106507/231.

(140127136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**International Film Service, société civile, Société Civile.**

Siège social: L-9140 Bourscheid, 1, am Buergbiereg.

R.C.S. Luxembourg E 1.799.

—  
DISSOLUTION

Le 30 juin 2014 les associés ont pris les résolutions suivantes:

D'un commun accord des associés, la société civile INTERNATIONAL FILM SERVICE est dissoute avec effet au 30 juin 2014.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014105826/13.

(140127013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

## Les Allées Vertes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 179.017.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LES ALLÉES VERTES HOLDING S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.017 (NIN 2013 2214 124),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2255 du 13 septembre 2013,

au capital social de trente-trois mille Euros (€ 33.000.-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

2.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également pour son propre compte acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et pourra accorder des crédits et tous concours, prêts, hypothèques, avances, garanties ou cautionnements sous quelque forme que ce soit aux associés, à toute filiale, à toute société liée, affiliée ou autre, y compris ceux résultant d'emprunts, d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation sous réserve des dispositions légales afférentes. La société pourra également consentir des garanties et nantir, mettre en gage, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou ceux de toute autre société ou personne, que ce soit en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris ceux destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Elle pourra également investir, gérer et mettre en valeur tout type de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle.

La société pourra contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit et émettre par voie de placement privé des billets à ordre ou d'autres titres représentatifs d'emprunt ou de participation.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

3.- Modification du troisième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** (alinéa 3): Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi."

4.- Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. Signatures autorisées.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointes d'un administrateur A, B et C ou par la seule signature d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil d'Administration.

Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur."

5.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction, avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

6.- Nomination de Monsieur Victor ROCKENBROD, né à Luxembourg, le 28 mai 1972, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal, en tant qu'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2019, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également pour son propre compte acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et pourra accorder des crédits et tous concours, prêts, hypothèques, avances, garanties ou cautionnements sous quelque forme que ce soit aux associés, à toute filiale, à toute société liée, affiliée ou autre, y compris ceux résultant d'emprunts, d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation sous réserve des dispositions légales afférentes. La société pourra également consentir des garanties et nantir, mettre en gage, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou ceux de toute autre société ou personne, que ce soit en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris ceux destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Elle pourra également investir, gérer et mettre en valeur tout type de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle.

La société pourra contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit et émettre par voie de placement privé des billets à ordre ou d'autres titres représentatifs d'emprunt ou de participation.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** (alinéa 3): Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. Signatures autorisées.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointes d'un administrateur A, B et C ou par la seule signature d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil d'Administration.

Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur."

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

## Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Victor ROCKENBROD, né à Luxembourg, le 28 mai 1972, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal, en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2019, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106855/126.

(140127752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Tower 6 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.856.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014106182/11.

(140126110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

**Tower 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 141.967.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014105371/11.

(140126034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**"Société d'Alcoologie et d'Addictologie du Grand-Duché de Luxembourg", Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 26, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg F 10.034.

## STATUTS

Entre les soussignés:

1. Claude Bollendorff, médecin, 36 Rangwee L-2412 Howald
2. Jean-Marc Cloos, médecin, 39 rue d'Anvers L-1130 Luxembourg
3. Marc Gleis, médecin, 28 rue Boltgen L-4038 Esch/Alzette
4. Paul Hentgen, médecin, 14 rue d'Everlange L-8707 Useldange
5. Richard Muller, médecin, 7 rue Victor Hugo L-4140 Esch/Alzette
6. Jean-Nico Pierre, assistant social, 18, an der Schlaed, L-6160 Bourglinster

Tous de nationalité luxembourgeoise

ainsi que tous ceux qui viendront s'adjoindre à eux en acceptant les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts ainsi que par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et siège.** L'association est dénommée «Société d'Alcoologie et d'Addictologie du Grand-Duché de Luxembourg». Son siège social est fixé à Luxembourg; son adresse exacte pourra être déterminée par le conseil d'administration.

**Art. 2. Objet.** L'association créée contribuera au développement multidisciplinaire de l'alcoologie et au sens plus large de l'addictologie. Elle s'occupera de l'usage et du mésusage de l'alcool, du tabac, des drogues illicites et des substances psychoactives en général et ses travaux s'intéresseront à la prévention, à la thérapeutique et à l'évaluation de la consommation. De même elle s'attachera aux addictions comportementales sans substance. La société travaillera dans un esprit de multidisciplinarité. Elle participera à l'information, à la formation et se considère comme un lieu d'échange où pourront s'exprimer les recherches fondamentales et les expériences pratiques. L'association apportera son expertise aux enjeux de santé publique et peut communiquer avec d'autres associations sur le plan national et international; elle pourra de même faire partie de ces associations, sur décision de l'Assemblée Générale.

**Art. 3. Membres de l'association.** Le nombre minimum de membres est de trois. La qualité de membre de l'association est conférée par décision du Conseil d'Administration, sur demande écrite. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au Conseil d'Administration. Est réputé démissionnaire le membre qui n'a pas payé sa cotisation trois mois après y avoir été invité par lettre recommandée. L'exclusion pour faute grave doit être prononcée par l'assemblée générale statuant la majorité des 2/3 des voix présentes et uniquement pour contravention grave ou répétée aux statuts ou encore pour actes ou omissions susceptibles de jeter le discrédit sur l'association. L'Assemblée Générale peut décerner des titres honorifiques à des non-membres méritants sans que ces personnes ne puissent exercer les prérogatives conférées aux membres. La cotisation par année civile ne pourra pas dépasser 200 € et sera fixée par l'Assemblée Générale.

**Art. 4. L'administration.** L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes, qui sont:

- a) l'Assemblée Générale, instance suprême de l'association,
- b) le Conseil d'Administration élu par l'assemblée générale et chargée par elle de l'exécution de ses décisions.

**Art. 5. L'Assemblée Générale.** Elle est composée de l'ensemble des membres et décide souverainement de l'activité de l'association. Elle élit le Conseil d'Administration à la majorité simple des voix. L'Assemblée Générale est obligatoirement convoquée une fois par an. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Elle doit être convoquée lorsque 1/5 des membres en fait la demande.

Les convocations à l'Assemblée Générale doivent être faites deux semaines à l'avance, par les soins du Conseil d'Administration. Elles seront accompagnées de l'ordre du jour.

Une délibération de l'assemblée est nécessaire pour les questions désignées à l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 (modifications des statuts/ nomination ou révocation des administrateurs/ approbation des budgets et des comptes / dissolution de l'association.

En cas d'empêchement un membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite, sans que le nombre des voix exprimées par membre puisse dépasser deux, y compris la voix du membre muni de la procuration. L'Assemblée Générale décide par vote à main levée ou à secret. Le vote sera obligatoirement secret si des personnes y sont impliquées comme faisant l'objet de la décision.

D'une façon générale et hors les cas prévus par la loi (cf article 5, article 12 alinéa 3, article 20 de la loi du 21 avril 1928) les décisions sont prises par la majorité simple des suffrages exprimés, la majorité l'emportant.

**Art. 6. Le Conseil d'Administration.** L'association est administrée par le Conseil d'Administration. Celui-ci est composé de 3 membres au moins et de 9 au plus. Ces membres sont élus par l'Assemblée Générale pour la durée de 3 ans. Ils sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier. Ces mandats ne sont pas cumulables.

**Art. 7. Gestion.** Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale, lui présente son rapport d'activité respectivement présente son budget. Il dirige la gestion quotidienne et exécute les décisions de l'Assemblée Générale.

Le président représente l'association tant judiciairement qu'extra judiciairement. Il préside les réunions du Conseil d'Administration.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents concernant l'association, des procès-verbaux des assemblées générales et de ceux du conseil d'administration, dans la mesure où le conseil d'administration décide d'en établir. Ces documents seront signés par le président et le secrétaire.

Les documents engageant la responsabilité de l'association sont signés par le président et sont contresignés soit par le secrétaire soit par le trésorier.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, de l'établissement des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses sous le contrôle du président. A la fin de chaque exercice correspondant à l'année civile il présente les comptes financiers aux vérificateurs des caisses, au conseil d'administration et le soumettra également pour accord à l'Assemblée Générale.

La modification des statuts se fait d'après les dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 8. Dissolution de l'association.** Elle est prononcée par l'Assemblée Générale convoquée à cette fin, avec une majorité de 2/3 de tous les membres, conformément à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'emploi de l'excédent des biens.

Les soussignés:

- Claude Bollendorff
  - Jean-Marc Cloos
  - Marc Gleis
  - Paul Hentgen
  - Richard Muller
  - Jean-Nico Pierre
- Luxembourg, le 4/3/14.

Signatures.

Référence de publication: 2014107262/88.

(140127410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

### **Ternium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

(1) L'Assemblée générale annuelle statutaire tenue le 7 mai 2014, au siège social de la société, 29 Avenue de la Porte-Neuve, à Luxembourg a (re) nommé les personnes suivantes au conseil d'administration de la société jusqu'à l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

M. Ubaldo Aguirre, né à Córdoba, Argentine, le 2 septembre 1948, résident à Avenue Correctes 222, 2<sup>ème</sup> étage, C1043 AFP, Buenos Aires, Argentine

M. Roberto Bonatti, né à Milano, Italie, le 11 décembre 1949, résident à Avenue Leandro N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine

M. Carlos Alberto Condorelli, né à Chivilcoy, Argentine, le 23 février 1951, résident à Avenue Leandro N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Pedro Pablo Kuczynski, né à Lima, Pérou, le 3 octobre 1938, résident à 2665 South Bryshore, suite 714, Miami 33133, Floride, USA.

M. Adrian Lajous Vargas, né à Mexico City, Mexique, le 14 décembre 1943, résident à Colegio 620, Jardines del Pedregal, 01900 México D.F., Mexique.

M. Bruno Marchettini, né à Piazenza, Italie, le 12 septembre 1941, résident à Via Dante 25, San Quirico d'Orcia, Siena, Italie.

M. Gianfelice Rocca, né à Milano, Italie, le 2 mars 1948, résident à Via Moterosa F. 93 - Milano, Italie.

M. Paolo Rocca, né à Milano, Italie, le 14 octobre 1952, résident à Avenue Leandro N. Alex 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Daniel Agustín Novell, né à Buenos Aires, Argentine, le 1<sup>er</sup> juillet 1952, résident à Avenue Leandro N. Alex 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

(2) L'assemblée a nommé M. Daniel Agustín Novegil administrateur délégué à la gestion journalière de la société jusqu'à l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

(3) L'assemblée a nommé la société PriceWaterhousesCoopers, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréée de la société jusqu'à l'assemblée générale annuel statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Pour Ternium S.A.

Alicia Alvarez

Référence de publication: 2014108000/35.

(140129016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---